

Rapport du jury de recrutement ATRF BAP A externe Préparateur et préparatrice en Biologie – session 2026

Le concours externe 2026 proposait cinq postes en Établissement Public Local d'Enseignement sur l'académie de Versailles.

Dix candidates et candidats étaient inscrits dont huit se sont présentés aux écrits d'admissibilité. Sept candidates et candidats ont été admissibles et ont passé les épreuves d'admission. Cinq candidates ou candidats ont été reçu au concours sur liste principale et une candidate sur liste complémentaire.

Épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve permet d'évaluer des compétences liées à la fiche de poste A5A41 (compétences techniques, relationnelles, professionnelles). Le sujet est rédigé avec des questions courtes type QCM et des questions qui demandent de la rédaction. La candidate ou le candidat doit être en mesure de s'approprier des procédures de biotechnologies et d'en extraire les informations pertinentes en lien avec la consigne. Il ou elle doit également être capable de réaliser des calculs élémentaires. Il est attendu que la candidate ou la candidat se soit renseigné sur le statut du fonctionnaire.

Il est également attendu que les candidates et candidats soient en capacité de rechercher les informations pertinentes dans des documents techniques.

Les membres du jury attirent l'attention sur le fait que certaines questions exigent une argumentation pour laquelle est prise en compte la qualité rédactionnelle.

Épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission est composée d'une partie pratique et d'une présentation suivie d'un entretien.

L'épreuve pratique d'1h40 nécessitait la maîtrise de gestes techniques élémentaires en biochimie et en microbiologie, ainsi que le respect des règles de sécurité associées. De même, des compétences informatiques de base étaient mobilisées. La traçabilité du travail à la paillasse et l'organisation spatio-temporelle étaient également évaluées.

La candidate ou le candidat doit préparer une présentation de 5 minutes en exposant son parcours, ses motivations, ses perspectives, et doit respecter le temps d'audition. Le jury a noté que cette présentation, parfois mal argumentée et construite, n'avait pas toujours été préparée en amont.

L'entretien de 15 minutes explore de manière plus approfondie l'ensemble des compétences attendues dans la fiche de poste. Cette dernière doit être consultée et les réponses aux questions doivent être adaptées et argumentées. Il est attendu que la candidate ou le candidat se soit renseigné sur l'exercice professionnel en EPLE, ainsi que sur les implications d'une entrée dans le service public.

Certains candidats ou candidates ont pu faire la preuve à la fois de leur compréhension des missions du métier, de leurs aptitudes professionnelles et de la posture professionnelle attendue.

Il est enfin remarqué que le niveau des diplômes obtenus de la majorité des candidates et candidats se révèle supérieur au niveau ciblé par le concours d'ATRF. La compréhension du parcours et les projections dans le futur au sein d'un établissement public sont des éléments clés du recrutement.